

DECRET N° 80-252 du 12 septembre 1980

chargeant le Camarade AYAYI Manassé
Ministre des Entreprises Publiques
et Semi-Publiques, de l'intérim du
Camarade BABA-MOUSSA Aboubakar,
Ministre du Plan, de la Statistique
et de l'Analyse Economique pour
compter du 5 Septembre 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulga-
tion de la Loi Fondamentale de la République Populaire du
Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er - Pour compter du 5 septembre 1980, le Camarade
Manassé AYAYI, Ministre des Entreprises Publiques et Semi-
Publiques est chargé de l'intérim du Ministre du Plan, de la
Statistique et de l'Analyse Economique, pendant l'absence
du Camarade BABA-MOUSSA Aboubakar.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 12 septembre 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CS 6 CC du PRPB 4 ANR 4 SGG 4 SPD 4 IGE
et ses Sections 4 MPSAE-MEPSP 4 autres Ministères 20 DPE-DAJL-
INSAE 6 BN-UNB- 4 ONEPI-Gde Chanc.DCCT 3 JORPB 1.